

VERTIKAL MINÉRAL

CONÇU & FABRIQUÉ EN FRANCE

→ DÉSIGNATION

LA HAUTE TECHNOLOGIE DES REVÊTEMENTS DE FAÇADES À BASE DE MINÉRAUX ET DE RÉSINE POLYSILOXANE

Revêtement de façades à base de résine polysiloxane et de charges minérales apportant matité, imperméabilité aux eaux de ruissellement et remarquable perméabilité à la vapeur d'eau.

FINITION : **ASPECT MAT PROFOND**, épouse les supports plats ou à reliefs sur lesquels il s'applique.

TEINTES : **BLANC** et **NUANCIERS VERTIKAL®**. Dans le nuancier Façades VERTIKAL®, il est déconseillé d'utiliser les teintes repérées par un 0 en début de référence.

→ CLASSIFICATION

AFNOR N° de licence Ecolabel : 26/006B/2 - EU Ecolabel : FR/044/026

P.V. d'essais (laboratoire SGS) : AX15-09998.012

AFNOR NF T 36-005 - Famille I Classe 10c

AFNOR NF P 84-403 - Classe D2

CONFORME À LA NORME NF T 30-808

AFNOR NF EN 1062-1 : G₃E₃S₁V₂W₁A₀C₀



EU Ecolabel : FR/044/026

→ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Liant : Résine à base de polysiloxane
- Densité : 1,53
- Extrait sec : 63 %

→ DESTINATION

EMPLACEMENT

- Façades en atmosphère rurale, urbaine, industrielle et maritime.
- Sa matité et ses charges minérales permettent son application dans les architectures les plus anciennes à rénover, comme dans les plus contemporaines.

SUPPORTS

- Tous types de fonds bruts et anciennes peintures préalablement préparés.

→ ENTRETIEN

- En usage courant, les façades à l'abri des eaux de pluie peuvent être lavées au jet d'eau ou au nettoyeur faible/moyenne pression. Celles exposées aux eaux de pluie seront traitées par l'application du **VERTIKAL NETTOYANT CPC**.
- Le propriétaire fera également le nécessaire pour tenir éloignés les gastéropodes des supports rénovés.

→ RÈGLEMENTATION COV

- Conforme à la directive COV 2004/42/CE.
- Valeur limite UE pour ce produit (cat A/c) : 40 g/L (2010).
- Ce produit contient moins de 5 g/L COV.

→ ASSURANCE

VERTIKAL MINÉRAL est un produit à usage professionnel, assuré auprès de la compagnie AXA au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.



→ PROPRIÉTÉS

- Aspect extra mat profond grâce à sa formulation à base de charges minérales.
- Imperméable aux eaux de ruissellement, excellente résistance aux intempéries.
- Microporeux, parfaite respiration des murs, et perméable à la vapeur d'eau.
- Excellente résistance aux rayons ultraviolets et au vieillissement.
- Excellente tenue des teintes dans le temps grâce à ses pigments minéraux.
- Excellente capacité d'autolavabilité, évite l'encrassement et les salissures.
- Résiste à l'air salin, compatible en atmosphère maritime.
- Applicable sur tous supports bruts ou peints (voir mise en œuvre).

→ MISE EN OEUVRE

PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Les supports énumérés ci-dessous devront être préparés en conformité au DTU 59.1.
 - Anciennes peintures : si besoin enlever par décapage chimique ou thermique. Ou nettoyer à l'eau sous pression, après élimination des parties non adhérentes.
 - Fonds bruts encrassés : dans le cas de l'application du **VERTIKAL MINÉRAL** en primaire, se référer au paragraphe "préparation des supports" des Fiches Techniques **VERTIKAL PRIM+ A** ou **VERTIKAL CT**, voir "supports contaminés".

DILUANT et NETTOYAGE

- À l'eau.

APPLICATION

- Malaxer avant emploi pour toutes applications.
- Brosse et rouleau à poils demi-longs : diluer de 0 à 5%.
- Airless : diluer de 8 à 10 %.

RENDEMENT DE SURFACE

- Consommation variable suivant l'aspect plat ou relief du support et sa porosité.
- Sur fonds bruts et sur fonds peints en excellent état, non absorbants :
 - 1 couche en impression de **VERTIKAL MINÉRAL** diluée à 10 % d'eau, de 6 à 7 m²/L.
 - 1 à 2 couches de finition de **VERTIKAL MINÉRAL** de 6 à 7 m²/L (selon primaire utilisé).
- Sur fonds peints légèrement farinants et anciennes peintures silicatées :
 - 1 couche d'impression de **VERTIKAL PRIM+ A** ou **VERTIKAL CT** diluée de 5 à 10 % de white spirit, de 5 à 8 m²/L selon le support.

SÉCHAGE À 20 °C et HUMIDITÉ RELATIVE DE 65 %

- Hors poussières : 20 minutes.
- Sec : 3 heures.
- Recouvrable : 6 heures.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas appliquer par température inférieure à 5 °C et supérieure à 30 °C, par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.
- Stocker à l'abri du gel.
- Se référer à notre Fiche de Données de Sécurité (consultable sur www.vertikal.fr).

DÉCHETS

- Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux. CED : 080112.

Durée de conservation en emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité : 12 mois.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance Y est supérieur à 35%.

